2014
N°53

Tout ça au nom de l'intérêt général !!!

Le maire est censé agir dans l'intérêt de tous les Illadais … Or, nous constatons depuis quelques mois que la gestion de la majorité municipale prend un tournant encore plus autoritaire que les années précédentes ! Nous avons dû saisir le préfet pour obtenir une réunion du conseil municipal qui s'est finalement tenue le 30 septembre dans des conditions épiques (lire pages 2 à 4).

JOURNAL D'INFORMATION DES CITOYENS ILLADAIS
contact@citoyens-illats.info
www.citoyens-illats.info
ici
Contact téléphonique : 09 75 64 00 40

Pendant ce temps, le maire agit… et prend des décisions sans concertation qui n'ont rien à voir avec l'intérêt général !

Il n'a pas tenu compte de l'avis de 123 parents d'élève qui ont signé la pétition contre l'augmentation du prix des tickets de cantine pour les élèves extérieurs à la commune.

Il a voulu imposer une garderie sous encadrée comme activité périscolaire facultative unique. Seule la manifestation massive place de la mairie du 6 septembre dernier l'a fait reculer ! Cette manifestation a eu également pour vertu de débloquer le dossier de la construction du nouveau dortoir qui est maintenant lancé. Le nouveau bâtiment devrait être mis en service à la rentrée des vacances de Noël (conseil municipal du 30 septembre). Tout cela démontre que seul le rapport de force peut mettre en échec cette gestion autoritaire. Nous l'avons déjà dit notamment quand nous menions les combats pour le maintien du service public de la poste à Illats ou pour faire baisser le prix de l'eau assainie.

Il ne s'est pas arrêté là… Il a lancé une procédure d'expropriation contre une famille pour récupérer au prix du terrain agricole sa parcelle de 4 500m2, pourtant classée en terrain à bâtir dans le plan local d'urbanisme (en Zone à Urbaniser en Priorité plus exactement). Nous avions déjà évoqué le fond de l'affaire dans notre numéro d'octobre 2013.

Dans ce 53ème numéro d'ICI, vous pourrez lire un dossier complet sur l'été agité de l'école d'Illats qui a atteint son paroxysme le 11septembre avec la venue des gendarmes à l'école… (lire pages 6 à 8) . Nous vous communiquons également le résultat du comptage des véhicules qui traversent le bourg ainsi que Barrouil effectué en octobre 2013 (lire page 5). Vous pourrez vous renseigner sur les nouveautés dans les commerces illadais (lire page 5).

En plus de notre journal, nous tenons à votre disposition un mémoire présentant les étapes d'un agrandissement possible de l'école d'Illats. Ce document pourra être téléchargé sur notre site. C'est une première production qui en appellera d'autres sur d'autres thèmes. L'idée est de proposer à chacune et à chacun d'entre vous, des projets pour l'avenir de notre commune.

Bonne lecture à toutes et à tous .
Gilles Baillet

Au conseil municipal

Nous avons été obligés de saisir le préfet pour que le conseil municipal se réunisse enfin !

Illats le 20 septembre 2014

A l'attention de Monsieur le préfet de Gironde

Objet : demande de convocation du conseil municipal

Monsieur le préfet de la Gironde,
Nous vous informons que le conseil municipal d'Illats ne s'est pas réuni depuis le 20 juin 2014. Or, selon l'article L 2127-7 du Code général des collectivités territoriales, « Le conseil municipal se réunit au moins une fois par trimestre. »
Aussi, nous vous demandons d'intervenir afin que le maire convoque une réunion du conseil municipal d'Illats. Il est en effet indispensable que nous puissions discuter des choix faits par la municipalité dans sa gestion : mise en place de la réforme des rythmes scolaires, projet d'agrandissement de l'école, expropriation d'une famille illadaise, prix de l'assainissement collectif etc.
En vous remerciant par avance de bien vouloir donner suite à notre demande, recevez, Monsieur le préfet, l'assurance de notre dévouement.

Gilles Baillet
Catherine Drilleaud
Fabien Baudon

Conseil municipal du 30 septembre 2014

Nous votons contre le compte rendu du conseil municipal du 20 juin parce qu'il ne reprend pas les débats de la séance : 3 lignes pour une heure et demi de discussion, ça fait peu… Nous proposons au maire que chaque groupe fasse son compte rendu. La synthèse des deux sera le compte rendu définitif. Il refuse notre proposition.

1– **Virement de crédits** budget assainissement. Acquisition de terrains pour le réseau d'Escalès : 610€.

2- **Virements de crédits** acquisition de matériel informatique école et matériel divers : 12 500€.
Nous intervenons pour demander que le matériel informatique déjà existant soit réellement utilisé. La majorité municipale nous affirme que c'est déjà le cas.

3- **Acquisition de l'immeuble Sauboy** et vente du Cercle de l'Union à la SCI Banquier : 90 000€.

4- **Inscription au crédit : réforme des rythmes scolaires**.
Un débat âpre s'engage sur les conditions de mise en place de la réforme des rythmes scolaires à Illats. La majorité municipale nous explique qu' *« il a fallu faire vite »*, que *« ce n'est pas facile »*.

Elle préfère des activités 2 X 1 h 30 plutôt que 3 X 1 h. Parce qu' *« en une heure on ne peut rien faire »*. *« Les tarifs des intervenants vont de 20€, 25€ à 65€ de l'heure. »* Et puis *« cette réforme c'est n'importe quoi ! Un ministre a pondu un texte. Un autre a pondu un autre texte qui défaisait le premier avant qu'il parte à nouveau ! Et puis on a fait une enquête et les parents veulent tous rester à la semaine de quatre jours ! »* Nous lui répondons en lui faisant remarquer qu'elle avait proposé en mars dernier aux parents un emploi du temps sans doute élaboré à la suite de réunions, avec un budget (21 600€) et qu'ils ont manifesté le 6 septembre parce qu'ils ne comprenaient pas pourquoi à la rentrée il n'y avait plus qu'une garderie sous encadrée (1 encadrant pour 37 enfants dans une activité dans la salle de sports). Leur manifestation a visiblement porté ses fruits puisque les TAP (activités périscolaires) se mettent en place. D'autre part, le temps scolaire est défini par l'éducation nationale et pas par le maire, c'est la loi. Poser la question du retour à la semaine de quatre jours est hors la loi. Enfin, le décret Hamon ne remet pas en cause la réforme Peillon, il propose l'aménagement d'une phase de transition expérimentale sur trois ans.

La majorité municipale nous répond en disant que les aides de l'Etat ne dureront que deux ans et que cette réforme coûte très cher. D'ailleurs, à Sauternes, il n'y a qu'une garderie pour les enfants. Nous répliquons en soulignant que tous les autres villages ont mis en place la réforme et que visiblement ça ne se passe pas si mal. *« Oui mais ailleurs ils ont mis le prix pour acheter la paix comme à Preignac, où la municipalité a mis 60 000€ sur la table. Nous ne pouvons pas faire ça à Illats ! »* répondit le maire.

Suite page 3

Au conseil municipal

Suite de la page 2

(NDLR : Après vérification, la municipalité de Preignac a engagé la somme de 48 100€ d'après son bulletin municipal publié en août dernier. Nous faisons confiance aux élus preignacais. Ils ont sans doute su adapter cette dépense de fonctionnement au budget global de leur commune.)

Les autres membres de la majorité municipale nous expliquent qu' *« il n'y a pas que l'école ! » « On ne pourra plus boucher les trous sur les routes ! »* Nous réaffirmons que le financement des TAP est un choix qui vaut la peine d'être fait et qui impliquera des économies dans d'autres domaines, ! En outre, comme la garderie est agréée par la jeunesse et les sports et la CAF alors pourquoi ne pas demander des aides à la CAF ? Nous aurions pu monter jusqu'à 90€ d'aide par enfant au lieu des 50€ aujourd'hui. Pourquoi ne pas avoir fait un PEDT (Plan Educatif de Territoire) indispensable pour avoir les aides CAF? *« Aucun parent d'élève ne nous a proposé de PEDT lors des réunions préparatoires que nous avons eu avec eux. Un PEDT c'est trop contraignant parce qu'il faut que chaque intervenant ait un BAFA (diplôme d'animateur 1er degré) et nous en sommes loin aujourd'hui. »* nous rétorqua la majorité municipale.

(NDLR : Nous avons voulu vérifier les dires de la majorité municipale : dans le cadre d'un PEDT le taux d'encadrement est très précis, mais il est possible de présenter aussi des activités avec des intervenants n'ayant aucun diplôme. Ceux-ci sont inclus dans le projet global proposé par la mairie aux instances compétentes. La mairie doit proposer un projet éducatif avec des intervenants répondant aux conditions requises. Elle peut alors proposer d'autres ateliers en complément qui ne s'inscrivent pas dans ce projet éducatif, avec des intervenants non diplômés, mais qui permettent d'élargir l'éventail des ateliers. Ceci implique par conséquent que la mairie ait la volonté de réfléchir à un projet éducatif. Tout en sachant que lors de la démarche du PEDT elle peut compter sur le soutien de divers organismes afin de définir et mettre en place ce projet. Si la majorité municipale en a réellement la volonté, elle peut donc demander un PEDT avec quelques ateliers BAFA, et d'autres sans BAFA. Enfin aux vues des difficultés de la mise en place de la réforme, on doit pouvoir estimer que les autorités seront conciliantes.)

Sur ce, nous passons au vote : il s'agissait de voter un crédit de 2 450€ pour permettre aux TAP de fonctionner le temps que la mairie perçoive l'aide de 50€ par enfant de l'Etat (soit une somme totale de 7 750€). Nous nous abstenons pour la bonne raison que nous ne pouvons pas voter contre la mise en route des activités périscolaires qui est une nécessité. Mais nous ne pouvons pas voter non plus pour les conditions dans lesquelles la réforme s'est finalement appliquée dans notre commune.

Coup de théâtre ! Le premier adjoint interrompt les débats pour lire une allocution dans laquelle il dénonce « la foule agitée des parents » qui « a envahi la mairie » et l'a « insulté quand il est arrivé ». Il revient longuement sur « l'agitateur qui l'a traité de fasciste », lui le fils d'immigré italien antifasciste et contre toute attente s'en prend personnellement à « un élu de l'opposition présent dans la manifestation qui m'a lâchement laissé tomber et qui n'a pas réagi car tous les élus ont été insultés ! » (le lecteur pourra se reporter à la page 7) A ce moment là, le débat quitte la simple discussion démocratique. L'exploitation d'un incident à des fins politiciennes est évidente. Gilles Baillet – attaqué - est contraint de répondre fermement à notre premier adjoint en lui faisant remarquer que son grand père s'est battu contre le fasciste Franco et a accueilli à Illats des Républicains espagnols dans une période où beaucoup de gens voulaient les voir crever. Par contre, nous interrogeons la majorité municipale sur son absence de la mairie qui a exaspéré les manifestants. Les membres de la majorité nous répondent en cœur: *«'on ne savait pas qu'il y aurait manif parce qu'elle a été décidée la veille ! ».* Nous répliquons en démontrant que l'information circulait dès mercredi, des tracts étant distribués le jeudi et le vendredi soir à l'école. La majorité municipale dénonce alors l'attitude des parents qui avaient promis de participer aux TAP et qui n'en ont rien fait.

Suite page 4

Au conseil municipal

Suite de la page 3

5-Cession de la parcelle C 293 lieu-dit Rebucha à proximité du stade de football.

6-Attribution de la subvention de l'école de football intercommunale Illats-Landiras au club de football d'Illats soit 1 250€. Chacune des deux associations sportives ayant choisi de se séparer. Nous faisons remarquer que le foot reçoit déjà 2 700€ de subvention de la mairie. Cela correspond donc à une augmentation de subvention en cours d'année :
2 700€ + 1 250€ = 3 950€. Ce n'est pas très juste. La majorité municipale nous explique que le club de foot crée une école de foot et une section féminine. *« Gérer un club ça fait des frais ! Et puis le basket bénéficie d'une subvention pour son école de basket ! »* Nous lui rétorquons que c'est un mensonge.

7-Reversement de la taxe communale sur la consommation finale d'électricité par le Syndicat d'électrification de la Gironde (SDEEG) : 80, 5% du produit de cette taxe est reversé à la commune et le reste est conservé par le syndicat pour réaliser des travaux sur le réseau de distribution publique d'électricité.

8-Travaux d'aménagement d'un dortoir supplémentaire dans l'école maternelle et mise en conformité de l'accès. Vote du choix des entreprises. Le maire annonce que l'accord a été donné par les bâtiments de France pour commencer les travaux. Le dortoir devrait être mis à disposition à la rentrée de Noël.
Nous interrogeons le maire sur la subvention obtenue du Conseil Général. Il nous répond qu'elle est de 9 000€. Nous lui objectons que comme la garderie est agréée par la CAF, pourquoi ne pas demander une subvention à cet organisme pour financer le nouveau dortoir ? Il nous répond que la CAF n'accorde pas de subvention de ce type.
(NDLR : Après recherche, nous sommes en mesure de dire que ce n'est pas vrai. Le Conseil d'Administration de la CAF de la Gironde peut décider d'octroyer des subventions d'investissement. Les établissements concernés sont : les structures d'accueil de la petite enfance et d'accueil de loisirs sans hébergement (comme la garderie d'Illats) , les équipements d'animation sociale, les habitats jeunes. Les programmes éligibles aux aides à l'investissement concernent : l'équipement : mobilier, matériel d'animation ou technique nécessaires à l'exercice des activités ; les travaux portant sur : la construction de locaux, la réhabilitation et les aménagements de locaux et la mise aux normes d'hygiène et de sécurité.)

9-Indemnité de gardiennage annuelle de l'église de 400€ affectée à Mme Hélène Dubois.

10-Modification de la durée hebdomadaire de travail d'un poste d'agent spécialisé principal de 2ème classe des école maternelles (de 33/35ème à 35/35ème)

11-Paiement des taxes foncières concernant le Cercle de l'Union Illadaise : 453€.

Questions diverses

1-Présentation du rapport annuel sur la qualité et le prix du service public des déchets. Le 3ème adjoint fait alors une déclaration : *« Nous sommes tous coupables !* (du déficit abyssal du service public des ordures ménagères) *Tout le monde triche ! D'ailleurs j'ai les noms de ceux qui trichent dans le bourg ! Je me suis trompé ! Je croyais que les usagers respecteraient les règles au lieu de jeter dans les bois ! »* Nous lui répondons qu'il s'agit d'une minorité qui triche et que la COVED ainsi que la façon dont a été mise en place la redevance sont responsables du déficit actuel. Vous avez fait rêver les gens ! Voilà ce qui arrive !

2- Présentation du rapport annuel sur la qualité et le prix du service public d'assainissement non collectif (SPANC). Nous interrogeons le maire pour savoir ce que devient le rapport sur l'eau courante du syndicat des eaux. Le maire nous répond qu'il n'a pas reçu le document.

3-Vote de la motion de soutien de l'Amicale des Maires de France et de la motion du Conseil Général contre la proposition de réforme territoriale.

4-Adhésion mutualisée aux services de Gironde numérique.

V i e l o c a l e

Circulation dans ILLATS, enfin des informations

Le Conseil Général de la Gironde a posé des compteurs de mesure du trafic sur la commune en octobre 2013. Ces dispositifs ont pour objectif de renseigner sur la fréquentation de l'itinéraire en terme de trafic, d'horaire de pointe et de distinction Véhicules Légers et Poids Lourds.
Suite à la demande écrite d'un conseiller municipal d'opposition, les relevés du comptage entre l'A62 et « Barrouil » et entre l'A62 et le « Bourg » nous ont été transmis par le service compétent en la matière basé à Bordeaux. *ICI* se permet, donc, de réserver la primeur synthétique de ces données aux lecteurs du journal. Afin d'en faciliter la compréhension, les valeurs communiquées sont en cumulées (dans les deux sens de circulation).

A) Trafic à « Barrouil »
Le comptage a démarré le 10 octobre à 12 h et a été interrompu le 18 octobre 2013 à 8 h 00.

- Sur la période mesurée (week-end compris), 17 939 véhicules ont circulé dans les deux sens. Les poids lourds représentent alors 12.67 % du trafic soit un total de 2 273 PL.
- La moyenne par jour ouvré considère que cet itinéraire est fréquenté par 2 485 Véhicules Légers et 432 camions (soit prés de 15%) par jour.
- Le jour le plus fréquenté en Véhicule Léger fut le vendredi 11 octobre avec 3 628 voitures dans les deux sens.
- Le **trafic Poids Lourd** le plus important fut le jeudi 17 octobre avec **648 camions** (plus de 17% du trafic). Cette circulation s'est amplifiée à partir de 6 h 00 du matin pour diminuer à partir de 19 h 00 (570 PL circulent durant ces 13 heures soit plus de **43 camions/heure**). *A minima et toujours en jour ouvrable, il a circulé 394 camions le 15 Octobre.*

B) Circulation dans le «Bourg»
Le comptage a démarré le 15 octobre à 13 h et a été interrompu le 28 octobre 2013 à 14 h 00.

- Sur la période mesurée (week-end compris), 54 875 véhicules ont circulé dans les deux sens. Les poids lourds représentent alors 6,41 % du trafic soit un total de 3 515 PL.
- La moyenne par jour ouvré considère que cet itinéraire est fréquenté par 4 646 Véhicules Légers et 391 camions (soit prés de 7,76%) par jour.
- Le jour le plus fréquenté en Véhicule Léger fut le vendredi 18 octobre avec 5 052 voitures dans les deux sens.
- Le **trafic Poids Lourd** le plus important fut le jeudi 17 octobre avec **475 camions** (plus de 9 % du trafic). Cette circulation s'est amplifiée à partir de 6 h 00 du matin pour diminuer à partir de 21 h 00 (459 PL circulent durant ces 15 heures soit plus de **30 camions/heure**). *A minima et toujours en jour ouvrable, il a circulé 340 camions le 21 octobre.*

Ces mesures ont été réalisées au mois d'octobre hors période estivale. Un comptage en mai /juin permettrait de vérifier le trafic de la gravière en pleine période de chantier et les approvisionnements de la cave de Landiras.
Ces chiffres laissent sans voix et font apparaître que notre commune a enfin un record… celui du trafic poids lourd le plus élevé du secteur. Comment peut-on laisser cette situation qui met en péril les piétons et cyclistes, qui dégrade les biens publics (cf le pauvre muret de l'église, les routes et trottoirs), qui nuit à l'environnement et qui n'amène absolument rien à la commune? Comment peut-on justifier un tel immobilisme et une absence totale d'anticipation? Surtout, pourquoi en est-on arrivé là?
Nous laissons le soin aux lecteurs de trouver des réponses à ces questions mais il est plus que temps de rendre notre commune enfin attractive et cela passe obligatoirement par la prise en compte de ce fléau.
Le bureau

Boulangerie

Le boulanger augmente ses services, en instaurant une tournée à partir du 1er octobre. L'épicerie de Pujols-sur-Cirons et la maison de retraite d'Illats, vont faire partie de ses nouveaux clients.

Le Kalimucho se transforme en bistrot épicerie

Alimentation, épicerie fine, charcuterie, conserverie illadaise, viande à la coupe, salaisons, traiteur.
Horaire d'ouverture : lundi 8h 30 – 15h ;
mardi au jeudi 8h 30 – 19h 30 ;
vendredi 8h 30 – 2h ; samedi 18h – 2h.

Le 14 septembre s'est déroulé un repas de quartier au chemin le rude 3 lieu dit Mouyon.

24 Illadais se sont déplacés, ce fut un moment très convivial, et nous sommes tous décidés à recommencer cette expérience l'année prochaine…
Merci à tous pour votre participation.
Françoise Sarraud

Notre dossier : L'été agité de l'école d'Illats

Episode 1 : Quand le maire jouait avec le décret Hamon aménageant la réforme des rythmes scolaires… pour faire des « économies »…et duper les intervenants, les parents et leurs enfants !!

En mars dernier, à quelques semaines du premier tour des élections municipales, la municipalité proposait un planning idéal pour l'année scolaire 2014-2015 : toutes les heures de TAP (Temps d'Activités Périscolaires), activités périscolaires facultatives, étaient pourvues par des intervenants en musique, zumba, football, photographie, basket…rémunérés par la mairie et proposant des services gratuits pour les familles. Le budget annuel de la réforme avait été évalué à 21 600€ par la commune. L'espoir était grand parmi les intervenants sollicités et les parents d'élève en cette période électorale… Mais les lendemains ont déchanté… « Les promesses n'engagent que ceux qui les croient. » disait un ancien président de la République…

Une curieuse interprétation du Décret Hamon…

Les médias ont présenté faussement le décret Hamon publié au journal officiel du 8 mai 2014 comme un moyen de détricoter la réforme Peillon sur les rythmes scolaires. En fait, ce décret propose un aménagement de la réforme : il autorise *« à titre expérimental pour une durée de trois ans et sur proposition conjointe d'une commune ou d'un établissement public de coopération intercommunale et d'un ou de plusieurs conseils d'école, des adaptations à l'organisation de la semaine scolaire (…). L'expérimentation ne peut conduire à une organisation des enseignements sur moins de huit demi-journées par semaine (comprenant au moins cinq matinées), ni sur plus de vingt-quatre heures hebdomadaires. »*

Les termes du texte sont clairs et remettent en cause bien des promesses de la mairie. A commencer par les fameuses économies annoncées par nos élus lors du conseil d'école du 28 mai 2014 : 5 300€ d'économisés par an, mais en réalité pour une période de trois ans. On peut vraiment parler d'économies de bouts de chandelles… Autre manipulation de la municipalité: voulant contourner le vote du conseil d'école du 28 mai en faveur du planning du mois de mars, le maire a fait distribuer aux parents un questionnaire en date du 7 juin qui leur proposait notamment (en 3ème proposition) le retour à « la semaine de 4 jours aux heures habituelles ». Or le décret Hamon l'interdit et un maire n'a pas le droit de fixer le temps scolaire, c'est à l'éducation nationale de le faire. Illats appartient encore à la République française et doit donc se conformer à ses lois…

La municipalité n'a pas du lire la circulaire d'application du décret Hamon …

Il est dit dans la circulaire d'application du décret Hamon que *« Si un acteur (école ou maire) souhaite changer d'organisation du temps scolaire mais n'obtient pas l'accord de l'autre acteur, on en reste à l'organisation arrêtée en CDEN* (Conseil Départemental de l'Education Nationale NDLR). » Le conseil d'école étant en désaccord avec le maire d'Illats, le planning de mars s'applique.

« Même école, même cantine, même tarif

Episode 2 : Le 8 juillet, nous avons reçu une pétition des parents d'élève de l'école d'Illats

Par ma signature je réclame l'application d'un tarif unique de cantine.

J'appelle les élus à renoncer à leur projet de tarif différencié (2€ 40 contre 3€ 80) selon la commune du domicile de l'élève, visant à obtenir des déscolarisations brutales et la baisse des effectifs de l'école. »

123 signatures de parents ont été obtenues durant les trois derniers jours d'école. C'est beaucoup !

Cette pétition confortait notre position durant la séance du conseil municipal du 20 juin dernier. Il était encore temps que la municipalité revienne sur cette décision injuste.

Pour justifier son vote, la majorité municipale charge la barque: l'amortissement des travaux de réfection de la

Episode 3 : La municipalité répond aux parents d'élève dans son bulletin du 20 juillet: elle ne reviendra pas sur sa décision d'augmenter le prix du ticket de cantine pour les enfants originaires d'autres communes

cuisine scolaire ne peut être comptabilisé dans le prix de revient d'un repas. **C'est un équipement municipal qui peut servir pour un autre public que les enfants de l'école** et qui doit donc être intégré dans le budget communal. Le vrai coût de revient d'un repas inclut: le prix des aliments, le salaire du cuisinier, le chauffage, l'électricité et les heures de surveillance exercées par les adultes.

« Ce déficit est compensé par le budget communal c'est à dire par les impôts que vous payez lorsque vous habitez la commune. Les parents des enfants qui résident hors commune bénéficient de ces prix sans apporter une participation au budget communal: c'est la raison pour laquelle un prix différent a été décidé pour nos enfants et ceux qui n'habitant pas Illats. » Or, la plupart de ces enfants ont des parents qui travaillent sur la commune – donc contribuent à son développement – ou des grands parents qui y résident et y paient des impôts…15 enfants sont concernés… Il est impossible de croire qu'un nombre aussi faible soit responsable du déficit du budget de la cantine scolaire…

« Malgré cela, nous nous efforçons de maintenir un prix très bas pour les enfants de notre commune: 2€ 40; alors que ce prix est nettement plus élevé dans beaucoup de communes voisines (2€ 80 – 3€). » Il est louable de vouloir maintenir des prix bas et donc, il est logique qu'il y ait un déficit compensé par nos impôts locaux…**PROBLÈME: Le fameux déficit… il est de combien? A aucun moment de sa démonstration, notre municipalité n'en cite le chiffre… Étrange ne trouvez-vous pas?**

Notre dossier : L'été agité de l'école d'Illats (suite)

Épisode 4 : La manifestation massive des parents samedi 6 septembre place de la mairie

Deux jours avant la manifestation, nous avons écrit au maire pour qu'il mette à l'ordre du jour du prochain conseil municipal, la mise en place des nouveaux rythmes scolaires.

En direct de la manif

Ce samedi 6 septembre à 11 heures, la majorité municipale avait déserté la mairie… Le maire et ses colistiers devaient avoir appris depuis quelques jours qu'il y aurait une manifestation de parents d'élève sous les fenêtres de la mairie. Alors, ces messieurs dames ont choisi de ne pas se montrer… Comme ils l'avaient fait en octobre 2006 quand il y avait eu une manifestation pour le maintien du service public de la poste dans notre village…Sauf que ce 6 septembre, il y avait 150 personnes... Au bout d'une heure de présence, les manifestants voient arriver, le premier adjoint…S'engage alors un dialogue surréaliste…

La foule :
-Ah vous voilà enfin !!!

Notre premier adjoint répond:
-J'avais des obligations. Je n'ai pas que ça à faire !
Et c'est alors qu'un parent excédé s'exclame :
-De toute façon vous n'êtes qu'un fasciste ! Votre rêve c'est de mettre des barbelés tout autour d'Illats pour empêcher les gens des alentours d'y venir !!!

Notre premier adjoint réagit en haussant le ton :
-Vous savez ce que c'est un fasciste !!!

Le parent :
-Je me suis trompé. Vous n'êtes que des réactionnaires !!! Je ne m'exprime qu'en mon nom !! D'ailleurs je préfère partir !!!

Le premier adjoint part brusquement et rentre dans la mairie. Il revient au bout de quelques minutes. C'est alors que les questions commencent à fuser.

Les parents :
-Où en est-on avec l'agrandissement du dortoir ?
Le premier adjoint :
-Je ne sais pas… Je crois qu'il manque une autorisation des bâtiments de France… (NDLR : nous précisons que ce point avait fait l'objet d'une discussion au conseil municipal du 20 juin…)

Les parents :
-Et l'architecte que vous nous aviez promis avant les élections pour établir le projet d'agrandissement de l'école ?

Le premier adjoint :
-Je ne suis pas au courant du dossier…
Les parents :
-Mais vous êtes au courant de rien alors !
Sur ces mots, il rentre dans la mairie une deuxième fois en fermant la porte…
Une demi-heure plus tard arrive l'adjointe chargée de l'école. Elle accepte de discuter avec une délégation de parents…C'est elle qui lancera quelques jours plus tard à la presse une évaluation totalement fantaisiste du coût d'un simple atelier théâtre : 1 400€ par… semaine…sans doute pour effrayer les Illadais…

Langonnais : à Illats, la mairie est sous pression

Article publié par *Sud Ouest* du 11 septembre 2014

Mise au point

Lors du conseil municipal du 30 septembre, notre premier adjoint m'a accusé de l'avoir lâchement trahi parce que je n'ai pas pris sa défense lorsqu'il a été insulté.
Je m'étonne qu'il se tourne vers moi pour chercher un quelconque soutien alors qu'il est assez grand pour répondre à l'insulte. A aucun moment, je n'ai ressenti une menace sur sa personne.D'autre part, l'opposition municipale a été tenue à l'écart des discussions avec les parents d'élève.
Ma présence dans cette manifestation venait en soutien à l'action légitime engagée par les parents d'élève. La municipalité laisse pourrir les problèmes de l'école depuis trop longtemps et apporte toujours des solutions dans l'urgence. Elle ne voit dans notre école qu'une dépense et non un investissement pour l'avenir de notre commune et de notre pays. Il est temps que cette gestion rétrograde cesse. Utiliser un incident pour se dédouaner de ses responsabilités n'est qu'une manœuvre politicienne.

Gilles Baillet

Notre dossier : L'été agité de l'école d'Illats (suite)

Episode 5 : La venue des gendarmes…

Jeudi 11 septembre, le maire accepte enfin de recevoir les parents. Surprise…des gendarmes se présentent à l'école. Ils viennent empêcher tout débordement des parents d'élève… Nous laissons le soin au lecteur de deviner à l'initiative de qui ils sont venus…Que serait-il advenu s'il y avait eu 300 personnes devant la mairie ?
Retour en arrière : nous sommes en janvier 1997, un escadron de 25 gendarmes intervient contre 20 manifestants (dont pour moitié des personnes âgées) venus protester devant la mairie contre la lourdeur de leurs factures d'assainissement…

Episode 6 : Comment financer la réforme scolaire à l'école d'Illats ?

Après la manifestation massive des parents sur la place de la mairie samedi 6 septembre, la municipalité, comme par miracle, s'est finalement décidée à lancer une bonne partie des activités périscolaires qu'elle avait promises avant les élections… Nous saluons l'initiative des parents d'élève qui démontre que se mobiliser permet de faire bouger les choses !
Dés lors se pose le problème du financement de la réforme des rythmes scolaires à l'école d'Illats. En mars dernier, la municipalité avait évalué le coût du financement des activités périscolaires à 21 600€.
L'aide de l'Etat
A partir du moment où la réforme s'applique, la commune bénéficie d'une aide du « fond d'amorçage » de l'Etat calculée en fonction du nombre d'élèves scolarisés à l'école communale. Un arrêté du 2 août 2013 fixe le montant de cette aide pour toutes les communes à 50 € par élève avec des majorations prévues pour les communes défavorisées. L'effectif total est de 151 élèves à l'école cette année contre 150 élèves l'année dernière - l'augmentation des tickets de cantine des élèves hors commune n'a manifestement découragé personne. **L'aide de l'Etat devrait être de 151 X 50€ = 7 550€.**
L'aide de la CAF
La Caisse Nationale d'Allocation Familiale a créé une aide spécifique pour financer trois heures d'activités périscolaires par élève et par semaine. Notre garderie est agréée et nous permettrait de bénéficier de cette aide. Cependant, la commune d'Illats ne peut en bénéficier car elle n'a pas élaboré de PEDT (Projet Educatif de Territoire) dans les temps. Elle aurait dû le déposer le 1er septembre au rectorat. Mais, à ce moment là, la majorité municipale avait décidé que la réforme des rythmes se résumerait à une garderie sous encadrée… C'était avant la manifestation des parents… **Pourtant, selon nos calculs et ceux des parents : si la municipalité avait travaillé le dossier, elle aurait pu obtenir un total d'aides cumulées de 90€ par enfant et par an soit une somme annuelle de 13 500€.** Une belle contribution pour un budget de la réforme évalué en mars par la municipalité à 21 600€…

Dossier réalisé par Gilles Baillet

Comment se calcule l'aide de la CAF ?

Elle se calcule de la façon suivante : 0, 50€ X nombre d'heures réalisées par enfant, dans la limite de trois heures par semaine et de 36 semaines, soit une aide de 54€ maximum. Depuis cet été, le taux d'intervention de la CAF pourrait passer à 0, 52€. Le versement de cette aide est réservé aux Accueils de loisirs qui respectent les normes d'encadrement définies par la jeunesse et les sports et la CAF dans le cadre de la signature d'un projet éducatif de territoire (PEDT). Ce document est élaboré à l'initiative de communes ou d'établissements publics de coopération intercommunale (EPCI). Il formalise l'engagement des différents partenaires à se coordonner (l'Etat, les collectivités et les associations) pour proposer des activités pendant le temps périscolaire aux jeunes scolarisés dans les écoles primaires du territoire concerné. Il existe des modèles de PEDT sur internet à la disposition de tous.

IPNS—Ne pas jeter sur la voie publique